

CONDITIONS GÉNÉRALES

ORGANISATION

Calvin-Thomas est créateur des programmes inter-culturels ISILANGUE. À ce titre, Calvin-Thomas prend en charge l'inscription des candidats et s'assure, en collaboration avec ses correspondants, du bon déroulement des séjours. Calvin-Thomas ne peut être tenu responsable des cas fortuits, de force majeure, ou de faits de tiers. Calvin-Thomas s'efforce de rechercher et de proposer les solutions propres à surmonter les difficultés rencontrées.

CONDITION DE PARTICIPATION

- Avoir plus de 16 ans pour les cours.
- Avoir plus de 18 ans pour un hébergement en résidence.

TARIFS

- Les prix sont valables pour un départ en 2009. Voir formulaire d'inscription ci-joint.

MODE DE PAIEMENT

- 1^{er} versement : 85 € à l'inscription (à joindre avec le dossier d'inscription).
- 2^{ème} versement : 480 € (après la confirmation de votre inscription).
- 3^{ème} versement : le solde 30 jours avant le départ. Tous les paiements doivent être faits par chèque à l'ordre de «Calvin-Thomas».

INSCRIPTION

Le «Formulaire d'inscription» doit être retourné daté et signé par le candidat et être accompagné d'un chèque de 85 € libellé à l'ordre de «Calvin-Thomas». Les informations communiquées doivent être complètes et sincères.

ACCEPTATION

Calvin-Thomas vous confirmera sous 10 jours votre inscription et vous adressera la facture globale de votre séjour. L'acceptation se fait en fonction des places disponibles.

ANNULATION

→ Pour être valide, tout désistement doit être notifié à Calvin-Thomas par lettre recommandée avec accusé de réception.

- Le non-respect des dates de paiement par le candidat sera assimilé à une annulation de sa part.

CLAUSES DE DÉSISTEMENT

- En cas de refus du dossier par Calvin-Thomas, toutes les sommes versées sont intégralement remboursées.
- En cas d'annulation par le candidat après la confirmation de son inscription, Calvin-Thomas retiendra la somme de 300 €.
- En cas d'annulation par le candidat à moins de 7 jours avant le début des cours, Calvin-Thomas retiendra la somme de 455 €.
- Dans tous les cas d'annulation par le candidat, les frais de dossiers restent toujours acquis.

RÉVISION DES PRIX

Les prix indiqués dans notre brochure ont été déterminés en fonction des données économiques suivantes :

→ taux de change appliqué aux séjours, à savoir : 1 € = 1,35 US\$, 1 € = 1,80 AUD\$ et 1 € = 0,90 £. La facturation en devises représente 100% de votre facture totale à l'exception des 85 € de frais de dossier. Étant donné la fluctuation importante des devises, les prix seront ajustés, à la hausse ou à la baisse, au moment de l'établissement de votre facture. La facture sera alors contractuelle. Si l'augmentation dépasse 10 % du prix de notre dernier tarif communiqué, vous serez alors en droit d'annuler votre séjour, et ce sans aucune pénalité. Dans ce cas, tous vos versements et acomptes vous seront remboursés.

MODIFICATIONS INTERRUPTION DU SÉJOUR

Les conditions de modification et d'interruption de votre séjour vous seront précisées à votre arrivée dans chaque école. Nous pouvons vous communiquer ces éléments sur simple demande de votre part. Afin d'éviter un surcoût financier important vous devez suivre les recommandations suivantes :

- Si le participant désire changer de famille, il doit en faire directement la demande auprès des écoles au moins une semaine avant la date de changement souhaitée.
- Si le participant désire changer de niveau de cours, il doit en faire la demande auprès du responsable pédagogique de chaque école.
- Si le participant désire changer de module, il doit en faire la demande auprès des responsables pédagogiques et administratifs de chaque école.
- Si le participant désire interrompre son séjour, il doit le notifier le plus tôt possible au responsable administratif de chaque école. Les 4 premières semaines ne sont jamais remboursables. En cas d'interruption du séjour, Calvin-Thomas reversera à chaque participant l'intégralité des sommes restituées par les écoles.

JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS

Si pendant votre séjour il se trouve des jours fériés et chômés, vous ne pourrez prétendre au remboursement des cours auxquels vous ne pourrez assister du fait de la fermeture de l'école. La liste des jours fériés est disponible sur demande.

FORMALITÉS

Tout participant inscrit pour une école située aux USA doit se munir d'un visa «étudiant». Isilangue fournit le document nécessaire à ceux qui en ont besoin (formulaire I-20). Pour obtenir le visa proprement dit, le participant

doit nécessairement se rendre dans un consulat américain. Les frais de visa sont à sa charge.

GARANT

Crédit Industriel et Commercial :
60 rue de la victoire - 75009 Paris.

MONTANT DES GARANTIES

En tant qu'organisateur de séjours, Calvin-Thomas a souscrit une assurance «Responsabilité Civile Professionnelle» auprès de : AXA - 26 rue Drouot, 75009 Paris
Le montant des garanties s'élève
-au titre des dommages corporels à 7 622 450 €,
-au titre de la RCP à 1 524 490 €.

RÉSERVE

Le site internet, le devis, la proposition et le présent document constituent l'information préalable visé par l'article 97 du décret 94-490 du 15 juin 1994. Les devis et propositions seront contractuels dès la confirmation par Calvin-Thomas. En cas de nécessités impérieuses et totalement indépendantes de sa volonté, Calvin-Thomas se réserve le droit de modifier, en accord avec les participants, certaines clauses de ce contrat.

RÈGLEMENT

Tout participant est tenu au respect du règlement en vigueur dans chaque école. Calvin-Thomas ne pourra être tenu responsable des sanctions prises envers lui du fait de son comportement durant son séjour.

ASSURANCE

MEDICALE - CHIRURGICALE –
DENTAIRE – ASSISTANCE -
RESPONSABILITE CIVILE -
PROTECTION JURIDIQUE - PERTE ET
DETERIORATION DES BAGAGES. Le coût de cette assurance est de 60 € par tranche de 4 semaines. Au delà de 24 semaines (6 mois), contactez Isilangue pour connaître le tarif proposé pour cette assurance.

ASSURANCE ANNULATION

AAM (Assurance Annulation Maladie) : le montant de cette assurance, qui s'élève à 60 €, est à régler à Calvin-Thomas lors du deuxième versement. Si le participant a souscrit à cette assurance, Calvin-Thomas lui rembourse la totalité des sommes versées s'il doit annuler son départ, à l'exception des 85 € de frais de dossier, sur présentation d'un certificat médical justifiant l'annulation du séjour.

DISPOSITIONS DIVERSES

En cas de litige, le Tribunal de Grande Instance de Paris est seul compétent.

 **Date et signature du participant :**